



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-GARONNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°31-2017-213

PUBLIÉ LE 27 NOVEMBRE 2017

Sommaire

Préfecture Haute-Garonne

31-2017-11-23-001 - Délégation de signature du responsable de la trésorerie de Vallées du Tarn et du Girou sise à Montastruc la conseillères (1 page)

Page 3

Préfecture Haute-Garonne

31-2017-11-23-001

Délégation de signature du responsable de la trésorerie de
Vallées du Tarn et du Girou sise à Montastruc la
conseillères

DELEGATION DE SIGNATURE

DU RESPONSABLE DE LA TRESORERIE DE VALLEES DU TARN ET DU GIROU sise à Montastruc la conseillère

Le comptable, responsable de la Trésorerie de **VALLEES DU TARN ET DU GIROU sise à Montastruc la conseillère**

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er} Adjoint.

Délégation de signature est donnée à Jeannine GUELA, contrôleur principal adjointe au comptable à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites et portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 10000 €

2°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

- a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 6 mois et porter sur une somme supérieure à 10.000 € ;
- b) les avis de mise en recouvrement ;
- c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- d) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2 Autres agents.

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions d'annulation relatives aux pénalités et aux frais de poursuite, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

4°) les avis de mise en recouvrement ;

5°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents des finances publiques désignés ci-après :

| Prénom et Nom | Grade | Limite des décisions gracieuses | Durée maximale des délais de paiement | Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé |
|--|--------------------|---------------------------------|---------------------------------------|---|
| Thierry BARBOT | <i>inspecteur</i> | <i>15000</i> | <i>6 MOIS</i> | <i>15000</i> |
| Isabelle CUMERLATO Yacinte RAIMBAULT-PRATVIEL | <i>contrôleurs</i> | <i>10000</i> | <i>6 mois</i> | <i>10000</i> |
| Marie France CYGRIMUS | <i>agent</i> | <i>2000</i> | <i>6 mois</i> | <i>2000</i> |
| | | | | |
| | | | | |

Article 3 Publication.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Haute Garonne

A Montastruc la conseillère, le 23/11/2017

Le comptable, responsable de la Trésorerie,

Hélène THIRION

Hélène THIRION
Directrice Divisionnaire
Finances Publiques